



REPUBLIQUE FRANCAISE
Collectivité Européenne d'Alsace
COMMUNE de BENDORF

Arrêté municipal n° 12/2024 Portant autorisation de circulation au sein de la commune

Le Maire de BENDORF (68480),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code la route,

Vu la demande formulée par le Président du Vélo-Club Aurore de Koestlach le 9 mai 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de l'organisation de la randonnée VTT « Le Kastelberg gourmand », le Vélo-Club Aurore de Koestlach est autorisé à emprunter les chemins vicinaux et forestiers du ban communal de la commune de Bendorf le 16 juin 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera envoyé à :

- Monsieur le Président du Vélo-Club Aurore de Koestlach ;
- Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin ;
- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ;

Bendorf, le 3 juin 2024

Le Maire



Antoine ANTONY